

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 23 Septembre 2021

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président) MM. Jean-Luc BOUVERAT, Jean LECELLIER, José LOPEZ, , LASSAGNE Jean-Paul, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Michel CORBIERE.

Excusés : M. STORCK Benjamin,

Mairie à CDTIS.

Visites de garantie décennale des stades de : Mollans sur Ouvèze municipal, Caromb Sauvan 2, Pernes les Valayans Grilli, Avignon Dulcy, Orgon Taberner 2, Cabrières les Avignon municipal, Sahune la Buze

DIVERS.

Réunion plénière de la commission des terrains de la Ligue Méditerranée le samedi 18 septembre : Evocation du nouveau règlement des terrains et éclairages du 01/07/21 avec les niveaux de classement des stades. Listes des terrains et éclairages à contrôler avant le 31/12/21

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Jean Luc BOUVERAT